



CONSEIL COMMUNAL DE PENTHAZ

Conseil communal du 17 juin 2025

Lors de cette séance, le Conseil communal de Penthaz :

1. A accepté les comptes 2024 ainsi que le rapport de gestion
2. A accepté le préavis n° 02-2025 – Règlement communal sur la protection du patrimoine arboré
3. A accepté le préavis n° 05-2025 – Arrêté d'imposition 2026
4. A accepté le préavis n° 06-2025 – Demande de crédit d'étude complémentaire pour les aménagements extérieurs du site du Bornalet
5. A élu le Président, le 1er vice-président, le 2e vice-président, les scrutateurs et scrutateurs suppléants.
6. A nommé les commissions de gestion, des finances et des espaces publics
7. A pris en considération le rapport de la Commission des espaces publics sur le postulat « Pour fluidifier le trafic au chemin des Publes » et l'a renvoyé à la Municipalité

Conformément à la LEDP, les points 1, 2 et 4 peuvent faire l'objet d'un référendum. La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité accompagnée d'un projet de liste de signatures, par cinq électeurs constituant le comité dans les dix jours qui suivent l'affichage.

Penthaz, le 18 juin 2025

Pour le Conseil Communal :

Le Président

La secrétaire